

**Des Murs et des Hommes :
Pour une transformation profonde de la vie en prison,
cinq ans après la loi pénitentiaire**

**Colloque organisé par la FARAPEJ
avec le soutien du GNCP**

**Pour l'ouverture des
21^{èmes} Journées Nationales Prison,
La FARAPEJ vous invite
le samedi 22 novembre 2014
de 13H30 à 18H
à l'École Nationale de la Magistrature
3^{ter} quai aux Fleurs, 75004 Paris**



**Informations et inscriptions en ligne (avant le 20/11/14) à
<http://jnp.farapej.fr/JNP2014/colloque>.**

Après deux années où le débat public s'est principalement concentré sur le milieu ouvert - de l'annonce d'une conférence de consensus à l'été 2012 jusqu'à l'adoption de la loi du 15 août dernier, il est important de se pencher à nouveau sur la détention, sur ce qui se vit en prison, sur ce qui a changé depuis la loi pénitentiaire et sur ce qui doit encore progresser.

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a permis de fixer un cap clair en matière carcérale, son application rencontre toujours des difficultés et, cinq ans après son adoption, nous avons maintenant suffisamment de recul pour apprécier ses effets, constater ses limites et ainsi être en mesure d'identifier des perspectives d'évolution.

Le processus d'élaboration de la loi pénitentiaire s'est déroulé sur près de dix ans : des missions d'enquête parlementaires de 2000 jusqu'au vote de la loi il y a tout juste cinq ans. L'application de la loi pénitentiaire, au moins dans sa partie relative à la vie en prison, a également connu beaucoup de retard avec une parution tardive des premiers décrets d'application et jusqu'au décret du printemps dernier sur la consultation des personnes détenues, avec l'absence d'application de certaines dispositions à commencer par le droit à l'encellulement individuel dans un contexte d'inflation carcérale...

Face à ces difficultés, nous nous interrogerons sur les avancées et les limites de la loi pénitentiaire, notamment au regard de ses objectifs comme l'application en France des Règles pénitentiaires européennes de 2006. Après un retour sur la genèse et le bilan de cette loi, nous nous pencherons sur l'application du droit à l'encellulement individuel, puis poserons la question des missions qui devraient être assignées à l'administration pénitentiaire et de la nécessaire poursuite du décloisonnement de la prison. Nous discuterons de l'importance d'affirmer que la prison doit être un espace d'application de la loi et la personne détenue un sujet de droit, et ainsi continuer à faire reculer l'arbitraire en prison. Finalement nous nous interrogerons sur ce qu'il convient de faire évoluer pour transformer, non pas superficiellement mais en profondeur, la vie en prison.



Genèse, élaboration et Bilan de la loi pénitentiaire.

Si la loi du 24 novembre 2009 a permis de fixer un cap clair en matière carcérale, *son application rencontre toujours des difficultés* et, cinq ans après son adoption, le recul est suffisant pour *constater ses limites et identifier des perspectives d'évolution*.

Faire appliquer l'encellulement individuel et réduire la population carcérale : en finir avec les moratoires.

Le moratoire sur l'encellulement individuel prévu par la loi pénitentiaire arrive à échéance le 25 novembre prochain. Le gouvernement a annoncé son intention de proposer un nouveau moratoire, repoussant une fois de plus l'application de ce principe essentiel au respect de la dignité des personnes détenues.

Poursuivre le décloisonnement et la clarification des missions de l'administration pénitentiaire.

La loi pénitentiaire a affirmé les missions du service public pénitentiaire et a prévu plusieurs dispositions contribuant à poursuivre le décloisonnement de la prison. Pour autant, il nous semble que le décloisonnement reste un enjeu pour l'administration pénitentiaire et qu'il devrait être placé au cœur de la mission de l'administration pénitentiaire.

Faire reculer l'arbitraire en prison : faire de la prison un espace d'application du droit et de la personne détenu un sujet de droit.

La loi pénitentiaire a clairement affirmé la personne détenue comme sujet de droit, consacrant un chapitre entier aux « droits et devoirs de la personne détenue ». De nombreuses dispositions ont contribué à faire avancer cette direction : clarification des règles déontologiques des personnels pénitentiaires, réforme de la procédure disciplinaire, uniformisation des règlements intérieurs avec la création de règlements intérieurs type, consultations juridiques gratuites, affirmation de la place des autorités indépendantes que sont le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et le Défenseur des droits, ... Pour autant, il nous semble qu'il y a à faire pour voir reculer l'arbitraire en prison, et pour que la prison soit véritablement reconnue comme espace où le droit s'applique véritablement et la personne comme sujet de droit (droit du travail, possibilités de recours, application de l'encellulement individuel, développement de l'action des conseils d'évaluation...).

Pour une transformation profonde de la vie en prison.

Depuis sa création, la FARAPEJ appelle à une transformation profonde de la vie en prison dont les trois axes précédents sont des conditions nécessaires. Mais que faut-il changer pour changer véritablement la vie en prison ? Quelle vie souhaitons-nous



imposer aux personnes détenues, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit ? Vie collective, lien et communication avec l'extérieur, en particulier avec les proches, activités en prison, prise en compte de la parole des personnes incarcérées, conception de l'espace carcéral, autant d'éléments cruciaux pour concevoir ce qui pourrait conduire à cette transformation profonde que nous appelons de nos vœux.

Avec la participation de :

- Bernard Bolze, fondateur de l'OIP, coordinateur de la campagne Trop C Trop,
- Raphael Bonte, ancien président de l'ANVP,
- Guy-Bernard Busson, président de l'ANAEC, président d'honneur de la FARAPEJ,
- Nicole Borvo Cohen-Seat, ancienne sénatrice, co-rapporteuse, avec Jean-René Lecerf du bilan d'application de la loi pénitentiaire au le Sénat,
- Alain Cugno, philosophe, rédacteur en chef de la revue *Prison-Justice*,
- Adeline Hazan, contrôleure générale des lieux de privation de liberté
- Julien Morel d'Arleux, sous-directeur PMJ à la direction de l'administration pénitentiaire
- Alexis Saurin, président de la FARAPEJ
- Pierre-Victor Tournier, directeur de recherche au CNRS, président de Dès Maintenant en Europe.
- Emmanuelle Zehren-Bardot, responsable du pôle droit et justice de l'ARAPEJ
- ...

Informations sur le colloque : Les informations sur le colloque sont disponibles à <http://jnp.farapej.fr/JNP2014/colloque>

Programme. Le programme est disponible à : <http://jnp.farapej.fr/JNP2014/colloque/programme.html>

Pour s'inscrire. L'inscription est gratuite, merci de vous inscrire jusqu'au 20 novembre via le formulaire disponible à <http://jnp.farapej.fr/JNP2014/colloque/inscription.html>

Pour venir. Le colloque se déroulera à l'École nationale de la magistrature, 3ter quai aux Fleurs, 75004 Paris, Métro Cité, Pont-Marie ou Châtelet, bus 38, 21, 27, 67.
Plan d'accès : <https://goo.gl/maps/MTEgQ>.

Contacts. colloque2014@farapej.fr, 01 55 25 23 75, <http://www.farapej.fr>



Le Groupe National de Concertation Prison (GNCP) regroupe les organisations suivantes : l'ANVP, les Aumôneries catholique, musulmane et protestante des prisons, la Cimade, la Croix-Rouge Française, la FARAPEJ, la FNARS, le Genepi, le Secours Catholique et l'UFRAMA.

La Fédération des Associations Réflexion-Action Prison Et Justice (FARAPEJ), créée en 1991, réunit une soixantaine d'associations à travers la France agissant dans, autour et après la prison, associations à vocation nationale, régionale ou locale. Les associations de la FARAPEJ réunissent plus de 3000 bénévoles et de 300 salariés à travers la France.



Les Journées Nationales Prison (JNP) ont été créées par la FARAPEJ en 1991 et ont pour vocation de sensibiliser le grand public aux problématiques carcérales. Depuis une quinzaine d'années, elles sont organisées par le GNCP.

Les événements JNP se dérouleront partout en France du 24 au 30 novembre. Les JNP s'ouvriront par un événement national le samedi 22 novembre à l'École nationale de la magistrature à Paris. Cette année plus d'une cinquantaine d'événements ont déjà été recensés qui se dérouleront à la fin du mois de novembre.

